

ZAFFRAN Joël. *Quelle école pour les élèves handicapés ?*

Paris : La Découverte, 2007. – 181 p. (Alternatives sociales)

Éric Plaisance



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/912>

DOI : 10.4000/rfp.912

ISSN : 2105-2913

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2007

Pagination : 177-179

ISBN : 978-2-7342-1096-2

ISSN : 0556-7807

Référence électronique

Éric Plaisance, « ZAFFRAN Joël. *Quelle école pour les élèves handicapés ?* », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 160 | juillet-septembre 2007, mis en ligne le 29 septembre 2010, consulté le 23 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/912> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfp.912>

Ce document a été généré automatiquement le 23 mars 2021.

© tous droits réservés

ZAFFRAN Joël. *Quelle école pour les élèves handicapés ?*

Paris : La Découverte, 2007. – 181 p. (Alternatives sociales)

Éric Plaisance

RÉFÉRENCE

ZAFFRAN Joël. *Quelle école pour les élèves handicapés ?* Paris : La Découverte, 2007. – 181 p. (Alternatives sociales)

- 1 La scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire suscite de nouveaux débats et de multiples inquiétudes depuis les dispositions prises par la loi du 11 février 2005 sur les personnes handicapées. Cette loi intitulée « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », stipule que l'inscription de tout enfant dans l'établissement scolaire ordinaire du quartier (« le plus proche du domicile ») est de droit pour toutes les familles. Cet établissement est déclaré, selon une qualification nouvelle, « établissement de référence », et cette « référence » perdure quel que soit le parcours de scolarisation réel de l'enfant, même s'il est amené à en fréquenter un autre établissement, y compris un établissement dit « médico-social », à gestion associative.
- 2 C'est dans ce contexte législatif actuel que Joël Zaffran situe son livre, après avoir publié en 1997 un premier livre avec un titre assez proche : *L'intégration scolaire des handicapés* (L'Harmattan)¹. D'emblée, il rappelle que les faits constatés ne suivent pas nécessairement les préconisations officielles, même si celles-ci paraissent prometteuses de changements dans l'accueil scolaire du handicap. En analysant les données statistiques disponibles sur les diverses modalités de scolarisation des enfants en situation de handicap, il montre que, malgré des efforts incontestables, non seulement l'intégration individuelle (c'est-à-dire la scolarisation en classe ordinaire) n'a guère progressé, mais aussi que d'autres enfants handicapés restent aujourd'hui non scolarisés. L'école est-elle donc un lieu de résistance au changement ? On peut invoquer

le décalage inévitable entre les intentions politiques et les pratiques enseignantes, mais au-delà de cette remarque somme toute banale, l'auteur formule une hypothèse d'ordre sociologique sur le statut de l'école. Elle peut être caractérisée non seulement comme une institution pilotée hiérarchiquement, mais aussi comme une organisation à l'intérieur de laquelle des acteurs interagissent : l'école est alors conçue comme un espace de négociation. Pour qu'il y ait intégration d'un élève handicapé, il faut que soient conclus, explicitement ou implicitement, des accords entre les différents acteurs concernés, principalement les enseignants et les parents. En d'autres termes, l'analyse de l'intégration scolaire implique de concevoir l'école dans sa double dimension, une dimension verticale de type bureaucratique, une dimension horizontale des relations dans un contexte donné. L'objectif de l'ouvrage repose alors clairement sur cette démarche d'analyse : montrer les difficultés soulevées par l'intégration scolaire et proposer des outils pour tenter de les surmonter. En conséquence, le regard porte plus sur les acteurs adultes (enseignants, parents et autres partenaires) que sur les enfants eux-mêmes.

- 3 Un rapide bilan historique et un aperçu des expériences étrangères précèdent la « plongée » dans le quotidien des accords scolaires négociés. Le rappel de la construction d'un secteur de l'éducation spéciale en France en resitue les grands moments : les classes de perfectionnement pour enfants arriérés en 1909, la politique de « l'enfance inadaptée » à partir de 1943, la « fièvre ségrégative » des années 1960... Le tournant des années 1970 est celui du passage à une politique globale du « handicap », qui se manifeste par la loi de 1975 et qui ne se limite pas à l'enfance. Les applications dans le domaine scolaire ne sont pas immédiates et sont formulées en termes d'intégration scolaire seulement en 1982 et 1983. La loi de 2005 est donc l'aboutissement de « trente années de lois, décrets et circulaires ». Dans le domaine scolaire, le programme *Handiscol* de 1999 vise à remédier aux obstacles persistants dans la scolarisation des enfants handicapés : la scolarisation est un droit, l'accueil est un devoir.
- 4 Sous l'angle international, le repérage de quelques politiques scolaires dans les pays européens permet à l'auteur de situer la France dans une voie « médiane », qui ne poursuit pas une politique ségrégative et promeut l'intégration scolaire mais maintient cependant le recours possible à des établissements spéciaux. De plus, les débats internationaux et les engagements de la France au sein du Parlement européen ont valorisé des principes d'action, comme celui de non-discrimination ou d'accessibilité, qui orientent effectivement la nouvelle législation. Toutefois, des concepts tels que ceux d'« inclusion » et de « besoin éducatif particulier », issus tous deux de la langue anglaise, auraient mérité plus d'attention : la France, qui ne les a pas retenus (sauf certains chercheurs), peut apparaître encore en deçà des évolutions mondiales. En ce sens, on ne saurait dire non plus, comme le formule trop rapidement l'auteur (p. 51), que la définition du handicap dans la loi de 2005 se situe « dans le droit fil » de la Classification Internationale du Fonctionnement, publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2001, qui met en valeur un modèle multi-dimensionnel (bio-psycho social). En fait, la loi, malgré quelques nuances de langage, retient surtout la dimension des « altérations » de la personne.
- 5 « L'intégration scolaire ne va pas de soi », telle est la formule utilisée plusieurs fois et qui résume l'essentiel du propos. Il ne suffit pas de déclarer que l'accueil scolaire est un droit, pour que, *ipso facto*, malgré des engagements éthiques très largement partagés,

les pratiques permettent d'y satisfaire. Sous une formule métaphorique intéressante, l'auteur énonce que l'intégration est « un métier » pour les parents, les enseignants et pour tout un ensemble d'acteurs. Les parents doivent, en effet, surmonter des obstacles, développer des compétences sociales dans l'interaction avec les acteurs de l'école, élaborer une stratégie et des tactiques. Ils doivent exercer un « métier de parent intégrant »². Dire « métier d'enseignant » est évidemment plus proche du langage commun. Mais Zaffran montre que l'accompagnement scolaire d'un enfant handicapé nécessite un apprentissage sur le tas, « par une expérience souvent solitaire faite d'approximations quotidiennes et de tâtonnements improbables qui, sans résultats convaincants, sapent le moral de l'enseignant » (p. 76). Devant les diverses difficultés qui se présentent (situations anxiogènes, déficit de formation, rareté des aides, etc.), les réticences, voire les résistances ne seraient pas irrationnelles. Sur ce point, l'auteur propose des analyses proches des modèles sociologiques de Raymond Boudon. On peut avoir de « bonnes raisons » de résister, si la prise de risques dans un contexte donné ne permet pas d'envisager à plus ou moins long terme certains avantages individuels. Plusieurs témoignages d'enseignants rapportés dans le livre étayaient cette hypothèse sur la rationalité des acteurs.

- 6 Mais, inversement, la question de l'engagement de certains acteurs en faveur de l'intégration scolaire est soulevée : comment inciter au changement ? En faisant appel à des références théoriques sur le rôle de l'action comme moteur de persuasion et sur le principe de réciprocité qui régit les échanges entre les acteurs, l'auteur en conclut que c'est par étapes négociées et par la recherche d'intérêts communs que l'on peut progresser vers une plus grande acceptation des enfants handicapés à l'école. Sa proposition concrète est donc d'agir par étapes : d'abord l'intégration à temps partiel, ensuite l'intégration à temps plein. Ce serait une manière de persuader doucement les acteurs scolaires, de faire appel à leur bonne volonté. Nul doute que cette position ouvre débat à plusieurs niveaux. Elle est potentiellement un sujet de discorde avec les parents demandeurs qui veulent affirmer leur droit. Elle soulève aussi la question du sens même de l'intégration, terme qui ne figure d'ailleurs plus dans la loi actuelle. Il est entièrement vrai que la scolarisation des enfants handicapés ne va pas de soi et réclame la montée en puissance d'une « culture intégrative », en général, et d'une « conversion identitaire » des enseignants, qui pourrait s'appuyer sur des moyens humains supplémentaires pour soutenir les pratiques d'accueil (p. 141). Pour autant, les propos de spécialistes britanniques (par exemple Felicity Armstrong, Len Barton...) différencient clairement l'intégration et l'inclusion : dans le premier cas, les enfants handicapés restent des « visiteurs » (surtout s'ils viennent à temps partiel !), dans le deuxième cas, ils sont, de droit, partie prenante de la communauté scolaire. On le voit : ce livre, bien ancré dans l'actualité et soutenu par des références pertinentes, suscite aussi de nombreux débats, car, comme le formule l'auteur, la question de l'intégration est un excellent révélateur des évolutions mais aussi des contradictions du système scolaire.

NOTES

1. Ce premier livre abordait déjà des aspects qui sont ici repris et actualisés : par exemple, l'histoire de l'intégration scolaire en France, les données statistiques du secteur, le rôle des adultes (parents et enseignants). Mais l'analyse des interactions entre enfants handicapés et autres enfants (assez discutable, car elle reposait sur le recueil d'un grand nombre d'interactions, mais qui se limitaient en fait à cinq enfants de handicap différents) y occupait une place relativement importante, ce qui n'est pas le cas dans le livre actuel.

2. Nous avons nous-mêmes analysé (en collaboration avec Jean-Marc Lesain-Delabarre) le rôle des parents face à l'intégration scolaire de leur enfant en situation de handicap, en utilisant la métaphore du métier : « Le rapport aux institutions des parents d'enfants en situation de handicap », *Informations sociales*, 2003, n° 112, p. 96-106.

AUTEURS

ÉRIC PLAISANCE

Université Paris 5-René Descartes
Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS)